

Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020 à 20 Heures 00

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUCHET Bernard, CHAMBE Irène, COQUET Régis, CROIZER Michel, CROZET Véronique, DUNAUD-MARMOZ Catherine, FARJOT Jean-Paul, GOUGET Michel, JOURNET Laura, LAURENT Lydie, PANISSET Evelyne, POISSON Jean-François, RAYNARD Myriam, VIANNAY Michel.

Était excusé : CHAVEROT Bernard

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du dernier compte-rendu de la réunion des Conseils Municipaux du 10 septembre 2020.

Le conseil municipal approuve le dernier compte-rendu du 10 septembre 2020 à l'unanimité.

1- Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rappelle que dans un délai de six mois suivant l'installation de la nouvelle assemblée, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur.

Cette formalité est imposée par la loi.

Applicable auparavant uniquement aux communes de 3 500 habitants et plus, cette mesure concerne, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, les communes de 1 000 habitants et plus.

Plusieurs modèles ont servi à élaborer ce dernier. Il est proposé en l'état après deux modifications et accordé par le conseil municipal.

2- Subventions 2020 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour le versement des subventions pour l'année 2019 aux associations :

Le conseil décide de verser :

- 700 euros à l'association de la Bibliothèque
- 300 euros à l'association du cinéma des Monts du Lyonnais.

La subvention concernant « La Montagnarde » est quant à elle reportée au prochain conseil municipal en attendant de prendre contact avec l'association.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions pour les dossiers suivants :

- Démolition d'un hangar et aménagement ;
- Aménagement de toilettes publiques.

3- Révision des tarifs cantine et garderie :

Madame CROZET Véronique prend la parole afin de présenter les nouveaux tarifs cantine et garderie pour qui été étudiés en commission afin de les proposer de les soumettre au conseil municipal.

Le conseil a décidé à l'unanimité d'établir les nouveaux tarifs suivants :

Tarif repas cantine pour une :

- Inscription à l'année ou au mois : 4,20 €
- Inscription à la semaine : 4,50 €
- Inscription de dernière minute : 5,70 €
- Inscription d'un adulte : 8,20 €

Tarif périscolaire :

- Périscolaire matin : 1,70 €
- Périscolaire soir : 2,20 €

4- Autorisations spéciales d'absences des agents territoriaux :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de distinguer un congé qui constitue un droit pour un agent et qui ne peut lui être refusé, et une autorisation spéciale d'absence considérée comme une mesure de bienveillance soumise à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Afin de règlementer ces autorisations, Monsieur le Maire présente une liste d'autorisations d'absence pour événements familiaux et de la vie courante suivant l'avis du comité technique. La liste est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

5- Création d'un poste d'agent technique à temps plein et d'un poste d'ATSEM à temps non complet :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de la création d'un poste d'agent technique à temps plein et d'un poste d'ATSEM à temps non complet pour promouvoir ces agents déjà en poste au grade supérieur. Le conseil municipal approuve la création de ces deux postes à l'unanimité.

6- Maintenance des ordinateurs de l'école :

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de maintenance annuel pour l'entretien du matériel informatique de l'école publique de Montrottier. Après débat, il s'avère qu'il serait nécessaire de demander des devis comparatifs provenant d'autres prestataires. Le conseil municipal opte à l'unanimité pour étudier d'avantage les options dont l'école peut bénéficier et de reporter la décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

7- Déclassement d'un chemin situé entre Pontu et Les Chazottes :

Monsieur le Maire propose le déclassement d'un chemin situé entre Pontu et Les Chazottes. Ce chemin n'étant plus utilisé ni par des véhicules ni par des piétons est jugé ne plus remplir son utilité publique. Afin de bien étudier la nécessité de déclasser ce chemin l'assemblée décide de reporter le déclassement à un prochain conseil après l'avoir passé en commission voirie.

8- Transfert de la compétence PLU à la CCML :

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales de cette année, les EPCI non compétents en termes d'urbanisme le deviendront au 1er janvier 2021 sauf si entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 au moins 25 % des communes de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par le biais de délibérations dans ce sens au cours de cette période. Il précise que la commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

9- Convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud-Est :

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux). Le montant pour l'année 2020 est de 0,60cts par habitant auquel s'ajoute un forfait de 50 euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la SPA de Lyon et du Sud Est pour l'année 2020.

10- Travaux des différents syndicats et commissions :

Monsieur le Maire donne la parole aux responsables des commissions et aux délégués :

- Commission Urbanisme et Transport de la CCMDL : Lydie Laurent informe que :
 - Après une présentation de la commission, des problématiques ont été énoncées telles que la ligne de bus « Vallée de la Brevenne » et le transfert de la compétence « mobilité » de la CCMDL à la Région ;
- Syndicat de rivières : Bernard BOUCHET informe que :
 - Après le vote des délégations, ils ont eu une présentation des travaux en cours ;
- Commission communication de la commune : Michel CROIZER informe le Conseil que :
 - le Petit Montrottier est en cours d'impression et sera distribué très prochainement,
 - le bulletin annuel est en préparation,
 - une réunion concernant le site internet de la commune et la page facebook est prévue le 19 octobre 2020 à 16h30.
- Commission solidarité de la CCMDL : Michel CROIZER informe le Conseil que :
 - un projet de foyer pour personnes âgées vivants en colocation sur la commune de Duerne est en train de voir le jour.
- Commission solidarité de la commune : Michel CROIZER informe le Conseil que :
 - une petite enquête va être menée pas le CCAS pour étudier différentes formules de logements sur la commune,
 - un travail sur la mise en place d'un règlement intérieur sur l'hébergement d'urgence de Montrottier va être fait.
- Commission tourisme de la CCMDL : Véronique CROZET informe le Conseil que :
 - Discussion et demande d'appui pour le projet de labellisation « Petites cités de caractère » pour la commune ;
- Commission tourisme de la commune : Véronique CROZET informe le Conseil que :
 - le projet de labellisation de « Petite cité de caractère » pour Montrottier demande de monter au préalable un dossier de « Site patrimonial remarquable » (*SPR*).
- Commission voirie et travaux de la CCMDL : Michel VIANNAY informe le Conseil que :
 - Le budget alloué à la commune cette année est d'environ 60 000 €.
- Commission transition écologique de la CCMDL : Jean-François POISSON informe le Conseil que :
 - Un historique a été fait sur les dispositifs qui ont jusqu'alors été mis en place par la Communauté de Communes.

11- Questions diverses :

Le conseil municipal :

- accepte le diagnostic gratuit d'optimisation fiscale par une entreprise privée,
- accepte de mettre l'annonce présentée par le Maire sur le site « leboncoin » et sur le site de la commune pour la vente du hangar situé « rue des usines »,
- accepte de mettre au vote du prochain conseil le tarif des prestations liées aux cimetières de Montrottier et d'Albigny.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 20.

Prochain conseil le jeudi 19 novembre 2020 à 20 h 00.

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39

Mail : mairie@montrottier.fr